

ACTUALITÉS

SYNDICALISTES

Journal de la FSU-SNUipp de la Loire, syndicat des PE, PEGC, PsyEN, AESH, contractuel.le.s, et directeurs et directrices de SEGPA et établissements spécialisés



FSU-SNUipp Loire
4 cours Victor Hugo
42028 St Etienne Cedex

n°339 supp dec 2025
jan, fev 2026

DÉPOSÉ LE 27/02/2026
SAINT-ETIENNE S.L PPDC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

LA **SOUFFRANCE** N'EST PAS
UNE OPTION !

LE **19/03**, FERMONS LES ÉCOLES
ET FAISONS NOUS ENTENDRE !

TOUTES ET TOUS **EN GRÈVE** POUR EXIGER :

- DES MOYENS POUR L'INCLUSION
- UN STATUT POUR LES AESH
- LE RESPECT DES NOTIFICATIONS MDPH



EN GRÈVE LE 19/03 !

MANIFESTATIONS

ST-ETIENNE :

10H30, BOURSE DU TRAVAIL

ROANNE :

**10H30, RUE ALEXANDRE
RAFFIN (MDPH)**

Résultats de l'enquête intersyndicale « Insuffisances de l'école inclusive »

Au 06/02/26, nous avons reçu 134 réponses. 111 réponses ont été traitées : 95 écoles publiques, 8 collèges/lycées (ULIS), écoles non localisées et écoles privées incluses.

Ont été exclus les doublons (plusieurs réponses pour une même école).

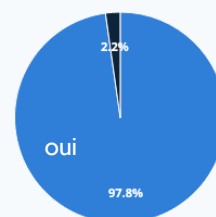
Attention, **ces résultats sont déclaratifs**, et reflètent plus particulièrement la situation des écoles qui ont répondu. On peut faire l'hypothèse que les écoles pour lesquelles le manque de moyens liés à l'inclusion est un sujet préoccupant sont surreprésentées.

En revanche, les réponses proviennent d'écoles petites ou grandes, rurales ou urbaines, des différents secteurs de la Loire. **Les profils des écoles ayant répondu reflètent la diversité des écoles de notre département** (voire carte ci-contre).

Ainsi, les résultats sont suffisamment robustes pour en tirer des conclusions très claires, d'abord par le nombre d'écoles où l'on observe des insuffisances de l'école inclusive.

20% des écoles de la Loire ont répondu au questionnaire.
97% de ces établissements observent des insuffisances de l'école inclusive !

Observez-vous des insuffisances de l'école inclusive ?



OUI à 97%

Les insuffisances majeures (les % indiquent le pourcentage des écoles ayant répondu que l'item est une cause des insuffisances de l'école inclusive)

Temps trop long avant d'obtenir un bilan et une notification MDPH : 78 %

174 élèves avec un besoin d'orientation non notifié (ULIS, IME...)

Soins hors école insuffisants 65 %

1 085 heures d'AESH manquant

AESH non remplacées 65 %

137 élèves avec une orientation notifiée non satisfaite

232 élèves avec des comportements très inadaptés et/ou violents

Témoignages

« Les limites de l'inclusion à l'école = pas assez d'adultes formés / pas de formation inter-métier / pas assez de soutien aux enseignants dans les écoles (éducateurs, psy, infirmière...) / pas de budget pour acheter le matériel nécessaire à l'accueil des EBEP / pas d'analyse de la pratique (présente pour tous les autres travailleurs sociaux... sauf pour les enseignants) / pas assez de partage d'outils pour informer, accompagner les parents (ceux des EBEP et les autres) »

« Afin d'intégrer correctement des EBEP, il ne faut pas plus de 20 élèves par classe ! »

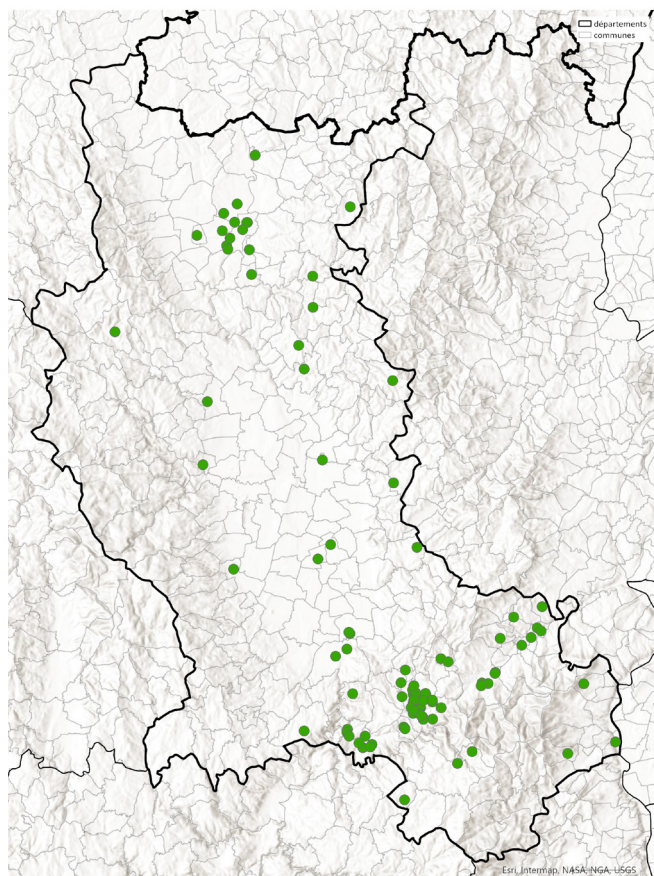
Besoin de « Salle de retour au calme, casques anti bruit, matériel sensoriel, trampoline ou matériel pour les élèves qui ont besoin de bouger ».

« L'EN empile les dispositifs (Conseillers Pédagogiques, Pôle Ressources, RASED, EMPR, PAS, EMAS...) qui se marchent sur les pieds et ne font qu'apporter des conseils le plus souvent inutiles à des enseignants épuisés par des profils d'élèves ingérables dans une classe classique. On aurait besoin de prises en charge directes de ces élèves (plus d'AESH formés et rémunérés correctement, soins...), pas de réunions interminables et de conseils redondants. »

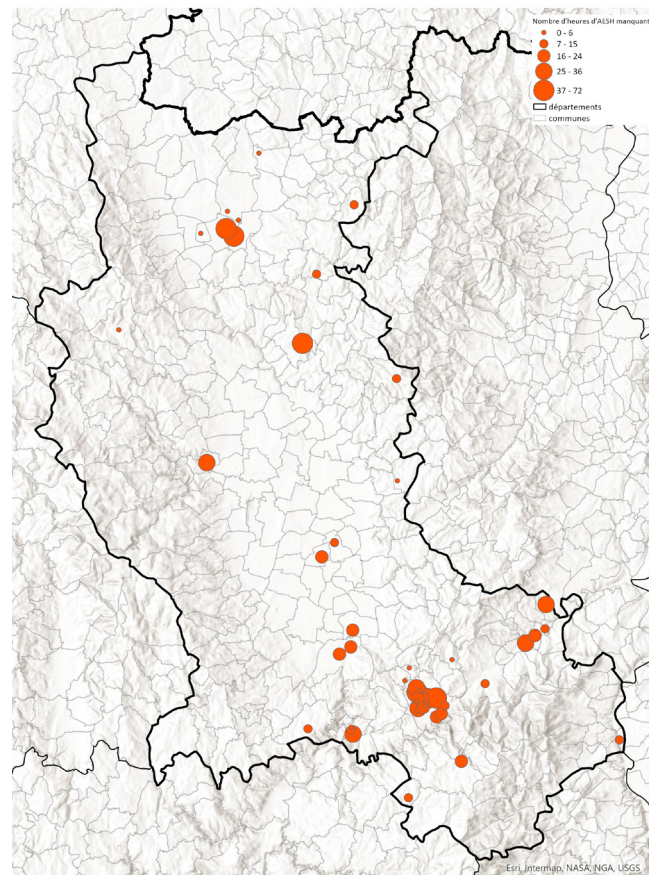
« Très peu de formation initiale et aucune formation continue sur l'école inclusive pour les PE comme les ATSEM et les AESH »

Enquête intersyndicale réalisée en janvier-février 2026 sur 103 établissements localisés. Traitement des données FSU-SNUipp42.

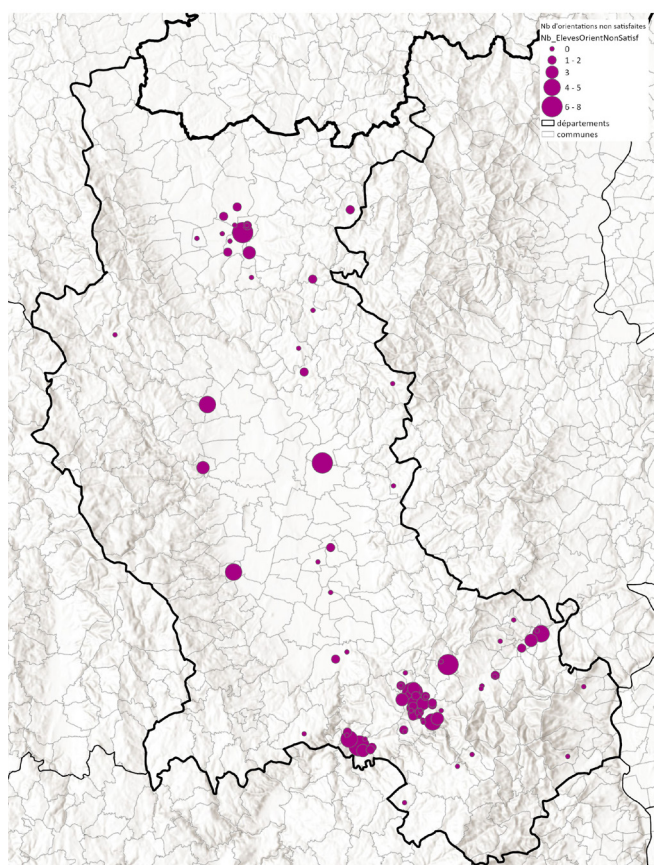
Les 103 établissements localisés ayant répondu à l'enquête



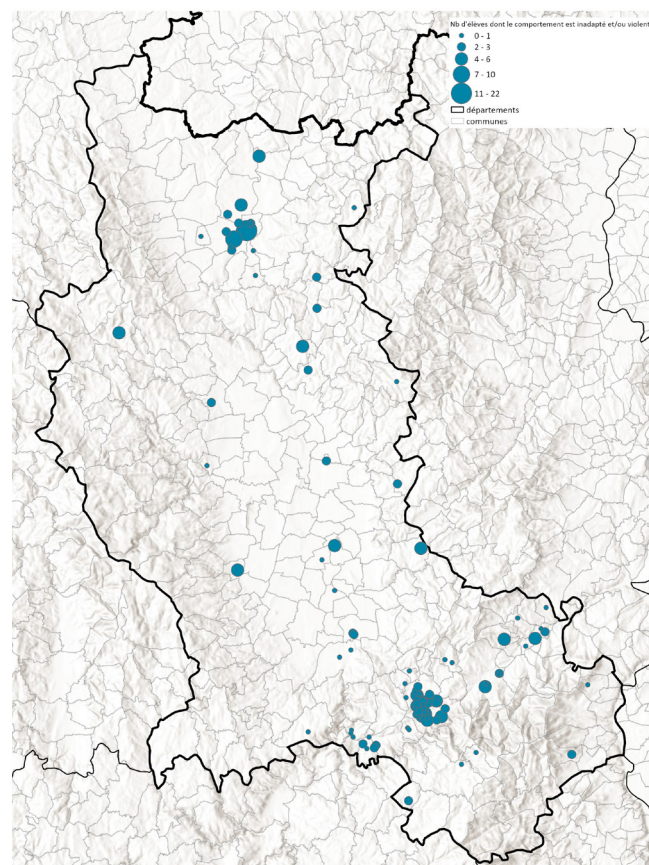
Nombre d'heures d'AESH manquant



Nombre d'élèves avec un besoin d'orientation non satisfait



Nombre d'élèves avec un comportement inadapté et/ou violent



Manque de moyens pour l'INCLUSION

Que faire ?

L'école inclusive est un principe fondamental du service public d'éducation. Dans la réalité, sa mise en œuvre repose trop souvent sur les équipes pédagogiques et les AESH, **sans moyens suffisants ni réponses institutionnelles adaptées.**

Professeures des écoles et AESH se retrouvent ainsi à gérer des situations récurrentes qui sont **inacceptables**, trop souvent au **détriment de la sécurité des élèves, des personnels et du bon fonctionnement des écoles.** Ces situations mettent les équipes en difficulté et ne peuvent être considérées comme relevant de leur seule responsabilité professionnelle.

Ce guide propose des **repères clairs et partagés** pour faire face à ces situations difficiles liées à l'inclusion : manque d'accompagnement, situations de crise, atteintes à la sécurité ou violences. Il rappelle que la **protection des élèves et des personnels est prioritaire**, que les difficultés doivent être signalées et tracées, et que les carences de moyens engagent la responsabilité de l'employeur. Il appartient à la DSDEN de **prendre ses responsabilités et de mettre en place les moyens humains et institutionnels nécessaires.**

Face à ce constat, l'**intersyndicale Éducation de la Loire** dénonce cette situation inacceptable et invite les collègues à se mobiliser collectivement, en s'appuyant sur cet outil, pour se protéger, faire valoir leurs droits, alerter l'institution et **exiger des réponses à la hauteur des besoins.**

Suite à la réunion d'informations intersyndicale du 20 janvier ayant réuni plus de 30 écoles en grande souffrance, nous mettons à votre disposition, sur le site de la FSU-SNUIPP42, un dossier intitulé « manque de moyens pour l'inclusion : que faire ? »

Manque, absence ou non remplacement d'AESH, élèves présentant des comportements inadaptés et/ou violents, accompagnement insuffisant... : comment agir ?

Ce guide intersyndical recense l'ensemble des actions possibles.



<https://42.snuipp.fr/article/manque-de-moyens-pour-l-039-inclusion-que-faire>

Guide manque de moyens pour l'inclusion

- ANNEXE 1 - lettre type aux familles notif non honorée
- ANNEXE 2 - démarches des familles notification non honorée
- ANNEXE 3 - motion type conseil des maîtres.ses
- ANNEXE 4 - tuto RSST
- ANNEXE 5 - mémo IP - signalement
- ANNEXE 6 - grille d'observation à modifier
- ANNEXE 7 - Notice dépôt de plainte

**INCLUSION : OUI !
*MAIS PAS
COMME ÇA...**

Pour te répondre et défendre les collègues, nous ne pouvons compter que sur les cotisations de nos adhérent.e.s. Rejoins-nous en te syndiquant (66% de réduction d'impôts).



Contacter la
FSU-SNUipp 42:

Saint-Etienne
Bourse du travail
4 cours V. Hugo
42028 St Etienne Cx
04.77.41.33.21
snu42@snuipp.fr

Roanne
Bourse du travail
2 Rue Molière
42300 Roanne
04.77.71.16.69
snu42a@snuipp.fr
<http://42.snuipp.fr>

Retrouve-nous sur :

Facebook : FSU-SNUipp 42 Loire

Instagram : [snuippfsu_42](https://www.instagram.com/snuippfsu_42)